

SCOT DE LA REGION URBAINE GRENOBLOISE : MISE EN ŒUVRE ET EVALUATION

RESUME DU PROJET : CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Schéma de cohérence territoriale de la région urbaine grenobloise a été approuvé le 21 décembre 2012. Les années 2013 et 2014 ont permis d'asseoir les modalités d'organisation des acteurs publics autour de la mise en œuvre des orientations et objectifs du SCoT et de construire les capacités de suivi / évaluation de l'application du SCoT.

L'Agence d'urbanisme est missionnée par l'EP SCoT pour accompagner son pilotage de la coordination de la mise en œuvre du SCoT, pour appuyer les territoires dans leur déclinaison du SCoT pour la poursuite du suivi de la mise en œuvre.

REALISATION, LIVRABLES, CALENDRIER

Accompagnement de l'EP SCoT pour :

> **Alimenter les débats des élus du Bureau et du Comité syndical** de l'EP SCoT, du groupe projet SCoT (réunissant les représentants techniques des intercommunalités) et du Groupe de contact EP SCoT / DDT / Agence. = 15ia

> **Appui à la coordination de la mise en œuvre du SCoT : accompagnement des travaux des commissions et, si besoin, des communautés d'acteurs liées :** Ordres du jour, supports pour l'animation des réunions, comptes rendus, réalisation des études utiles à l'avancée des travaux des commissions (dont les contenus sont programmés par ces dernières), sollicitation des intervenants témoignant de leurs expériences... : 20*5 = 100ja

- déplacements : contribution à un schéma du covoiturage et des parkings-relais à l'échelle RUG, au lancement d'une démarche logistique échelle RUG...
- commerce : connaissance sur la structuration commerciale RUG...
- habitat et urbanisme : moyens de l'intensification urbaine...
- économie : modalité de recharge, accueil modalités d'application...
- environnement : élaborer des PLU s'appuyant sur les objectifs environnementaux du SCoT : le cas de l'agriculture...

> **Suivre la mise en œuvre** = 30ia

- accompagnement des travaux de la Commission évaluation ;
- poursuite des tableaux de bord d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

> **accompagner les acteurs dans l'appropriation du SCoT :** = 30ia

- contribution à la conception d'outils : fiches de cas, fiches de capitalisation d'expériences... ;
- appui à la relance de travaux sur le protocole d'engagement entre l'EP SCoT et les intercommunalités ;

> **anticiper sur les évolutions du SCoT** = 15ia

> **Contribution à la réalisation de la démarche InterSCoT du Sillon Alpin / PNR.**

= 10ia

GOVERNANCE ET PARTENARIAT

Référent – maître d'ouvrage :

EP SCoT - Philippe Auger.

Instance de pilotage :

Comité syndical et Bureau syndical, groupes thématiques spécifiques.

Membres associés :

Les intercommunalités membres de l'EP SCoT.

Membres intéressés, informés :

276 communes de la région grenobloise, PPA, acteurs parapublics et associatifs.

MOYENS PREVISIONNELS

> 200 jours d'activité

EQUIPE AGENCE

> **Chef de projet :**

Benoit Parent, Murielle Pezet-Kuhn

> **Equipe dédiée :**

Constant Berrou + équipe pluridisciplinaire mobilisée selon les besoins : urbanisme, habitat, économie, commerce, déplacement, environnement, paysage, cartographe/SIG, communication...